



Fraude carte bancaire

Par **Lmnop**, le **20/10/2023** à **17:23**

Bonjour. Voilà en début d'année mon mari c'est fait frauder environ 16000€ via sa carte bleu en quelques mois un tord pour nous de ne pas avoir consulté nos comptes mais nous étions en pleine préparation de notre mariage puis nous savions ce que nous avons. Mais le truc c'est que malgré que nous ne disposions pas de la sommes toutes est passé car apparemment les paiements à l'étranger ne sont pas a interrogation de compte bref refus de remboursement malgré la plainte et nous sommes également passé par UFC malgré ça ils refusent car le securipass aurait été activé alors que pas du tout... auriez vous des conseils svp....

Par **P.M.**, le **20/10/2023** à **17:26**

Bonjour,

Je vous conseillerais en plus de vous rapprocher d'une association des usagers des banques ou d'un avocat spécialiste...

Par **Lmnop**, le **20/10/2023** à **17:28**

Merci je ne connais pas du tout cette association je vais me renseigner mais pour l'avocat c'est bien trop cher pour nous du coup merci beaucoup pour votre réponse

Par **P.M.**, le **20/10/2023** à **18:11**

Quand on risque de perdre 16 000 €, il faudrait que les honoraires de consultation soient exorbitants pour ne pes l'envisager...

Par **Lmnop**, le **20/10/2023** à **18:15**

Oui je comprends ce que vous dites mais le truc c'est que du coup je suis plus que dans le rouge actuellement donc je ne pourrai pas payer après je me renseigne bien sur mais pas

évident

Par **P.M.**, le **20/10/2023** à **18:18**

Si vous avez une garantie protection juridique avec un de vos contrat d'assurance qui couvre ce genre de litige, vous pourriez l'activer...

Par **Lmnop**, le **20/10/2023** à **18:25**

Malheureusement non nous n'avons pas de protection qui couvrent ce genre de cas mais normalement l'assurance de la carte devrait le faire mais la banque refuse catégoriquement en se défendant avec securipass ce qui a ce que j'ai pu voir n'est pas forcément un motif valable....

Par **Visiteur**, le **20/10/2023** à **18:26**

Bonjour,

Contactez le médiateur de votre banque si le litige persiste.

Par **Lmnop**, le **20/10/2023** à **18:28**

Bonjour nous l'avons fait mais toujours pas de nouvelles

Par **P.M.**, le **20/10/2023** à **18:46**

C'est à la banque de prouver la négligence du client, les associations des usagers des banques trouvables par votre moteur de recherche internet connaissent la Jurisprudence...

Par **Marck.ESP**, le **20/10/2023** à **19:00**

Bienvenue

Depuis combien de temps attendez vous ma réponse du médiateur ?, qui doit répondre sous 3 mois maximum. A retenir: le médiateur bancaire ne peut intervenir dans certaines situations, notamment si votre litige a déjà été examiné ou est en cours d'examen par un autre

médiateur ou un tribunal,

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20523>

Si le médiateur bancaire ne répond pas à votre demande, vous avez la possibilité de saisir la justice. Comme il s'agit d'un litige supérieur à 10 000 €, c'est le tribunal judiciaire qui est compétent. Vous devez saisir le tribunal du lieu du siège social de la banque.

Par **Lmnop**, le **20/10/2023** à **19:05**

Bonjour et merci beaucoup.

Ça fait environ trois semaines que nous l'avons contacté après avoir reçu un autre refus. Après comment leur demander de prouver? Dans leur lettre il y a juste écrit que le securipass a été activé. Je ne comprends vraiment pas